



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ Adoption du Règlement # 277-26-003

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu :

QUE lors de la séance du conseil municipal de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue le 8 juillet 2026 sous la présidence de madame la mairesse Julie Lussier, les membres du conseil municipal ont adopté le règlement 277-26-003

Ce règlement porte sur la gestion contractuelle et remplace les règlements 277-22-004 et 277-19-005.

Par conséquent, ce règlement est présentement en vigueur et est disponible au bureau municipal à toutes les personnes qui désirent le consulter.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 9 juillet 2026.

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche

Greffière-trésorière